

NOTE INTERNE POUR L'ACCUEIL DE STAGIAIRES

Pour tout stage à l'IPHC, le stagiaire devra mentionner obligatoirement les informations suivantes dans la convention de stage.

Organisme d'accueil : CNRS Délégation Alsace – 23 rue du Loess – 67037 STRASBOURG

Lieu d'exécution : IPHC – Département et équipe à préciser

Représenté par : M. Géraud DELORME en qualité de Délégué Régional du CNRS

Numéro de SIRET : **180 089 013 000 023** APE : **7219Z**

e-mail : dr10-signataires.conv.stage@cnrs.fr

Régine SOMMER

Chargée du conseil et de la gestion
des ressources humaines
T. (33) 03 88 10 66 56
F. (33) 03 88 10 62 92
regine.sommer@iphc.cnrs.fr

Toute convention ne comportant pas les informations ci-dessus et les signatures, ne sera pas signée électroniquement par la Délégation Alsace du CNRS et par conséquent **le stage ne sera pas autorisé au laboratoire pour des raisons de formalités administratives non respectées.**

Le formulaire d'homologation (joint au mail) doit nous parvenir complété avant les démarches pour la convention de stage avec les documents demandés ci-dessous.

 Avant d'accepter l'accueil d'un stagiaire, les responsables ou tuteurs professionnels de l'IPHC devront informer par mail les interlocutrices ci-dessous qui se chargeront de transmettre le dossier d'accueil d'un stagiaire à la DR10 **obligatoirement 1 mois avant le début du stage.** En cas de gratifications, les tuteurs devront préciser dans leur mail l'entité de dépense.

Pour le DEPE : Claudine GALLONE (claudine.gallone@iphc.cnrs.fr)

Pour le DRS : Régine SOMMER : (regine.sommer@iphc.cnrs.fr)

Pour le DSA : Martine RIVET (martine.rivet@unistra.fr : équipe LSMBO) et
Claudine GALLONE : équipes CAMBAP, SynPA, REPSEM

Pour tout stage, le tuteur professionnel ou le stagiaire transmettra impérativement par mail les documents suivants :

- Convention de stage signée par toutes les parties (fichier pdf)
- Copie de la carte d'identité ou passeport (avec titre de séjour)
- Copie de la carte vitale ou attestation de couverture sociale
- Un planning de présence (pour les stagiaires non gratifiés) sous format Word ou Excel
- RIB (pour le stagiaire rémunéré : soit **682,51 € / mois pour un stage à temps plein** (151,67 heures à 4,50 euros l'heure)

 **A noter que les stagiaires gratifiés Master 2 doivent être déclarés au FSD pour les zones ZRR (DSA compris – 2 mois de délais)**

 **Nouveautés :**

Pour les étudiants de l'Université de Strasbourg, la gestion des stages est effectuée via une nouvelle application esup-stage. L'étudiant devra se connecter à l'adresse suivante : <https://stages.unistra.fr> en utilisant de préférence le navigateur web Mozilla Firefox. La demande de stage doit être faite **au minimum 1 mois** avant le début de stage.